

Pour plus d'informations

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer au 819-363-3810 ou par courriel à villedekingseyfalls@kingseyfalls.ca

Vous pouvez transmettre votre demande avec toutes les pièces justificatives à l'adresse suivante :

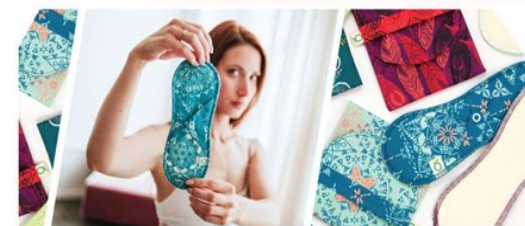
Programme de subvention pour l'achat de produits durables d'hygiène féminine
Ville de Kingsey Falls
401, boul. Marie-Victorin
Kingsey Falls (Québec) JOA 1B0



Mis à jour le 6 Février 2023



Programme de subvention pour l'achat de produits durables d'hygiène féminine



Objectifs du programme

Afin de contribuer à la protection de l'environnement, la Ville de Kingsey Falls a lancé à la fin de 2020 un programme de subvention pour les personnes qui opteront pour l'achat et l'utilisation de produits durables d'hygiène féminine.



Avantages

Au cours de sa vie, une femme utilise en moyenne 11 000 tampons jetables ou serviettes hygiéniques et ces articles comportent plus ou moins des éléments en plastique. Pour les tampons, c'est l'emballage, et parfois l'applicateur; pour les serviettes, c'est l'emballage et la partie absorbante elle-même. Ces produits mettent longtemps à disparaître: environ six mois pour les tampons, 25 ans pour les applicateurs, et jusqu'à 800 ans pour les serviettes.

Pour les protections jetables pour fuite urinaire, le temps de décomposition est de 500 ans.

Les produits durables d'hygiène féminines sont sans contredit un avantage économique. Bien qu'ils soient plus coûteux, leur caractère réutilisable permet de faire des économies à long terme.

Admissibilité

Les produits admissibles:

- Serviettes hygiéniques lavables
- Protège-dessous lavables
- Coupes menstruelles
- Sous-vêtements de menstruation lavables (culottes menstruelles)
- Protections lavables pour fuite urinaire

Les citoyennes qui optent pour l'achat de produits durables d'hygiène féminine doivent être domiciliées sur le territoire de la ville et doivent utiliser les produits pour elles-mêmes ou pour l'enfant à charge. Elles recevront une subvention équivalant à 50 % du coût d'achat jusqu'à concurrence de 100 \$ par personne. Une subvention peut être accordée à tous les 2 ans.

Conditions de remboursement :

- ◆ Présenter les documents suivants à la Ville de Kingsey Falls dans un délai de 6 mois suivant l'achat :
 - Le formulaire dûment rempli et signé;
 - La(les) facture(s) originale(s) détaillée(s) et payée(s) du ou des produits durables achetés;
 - Une preuve de résidence de l'utilisateur (bail, comptes de taxes, permis de conduire, factures d'Hydro-Québec, etc.).